

Communiqué de presse  
9 janvier 2025

## Enquête tarification bancaire 2025 Hausse généralisée, supérieure à l'inflation

Pour ce palmarès 2025, nous avons analysé les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2025 dans 110 banques de métropole et d'outre-mer. Conclusion : les consommateurs verront leur facture augmenter par rapport aux tarifs que nous avons relevés au 1<sup>er</sup> février 2024, le coût moyen de notre panier de services étant en hausse de plus de 5% sur deux de nos profils et de plus de 3% sur le troisième.

### ➤ Des tarifs en hausse

Frais de tenue de compte (+8%), cartes bancaires (+3% à 3.4% en fonction du type de carte), retraits aux distributeurs de billets de la concurrence (abaissement de la franchise de retraits gratuits et/ou augmentation du coût du retrait), diminution du taux de réduction sur les secondes cartes détenues sur le même compte, hausse du tarif du package sont les principales causes de l'augmentation du coût moyen des paniers de services que nous avons définis.

Sur les 91 établissements de métropole analysés, **le coût moyen du panier**, en retenant la formule la moins chère entre la souscription des produits à l'unité et le package, **augmente** de plus de 5% pour notre « petit consommateur » et notre « consommateur moyen » (respectivement 5.46 % et 5.29%) et de 3.88% pour notre « gros consommateur » de services, **une évolution bien au-delà de l'inflation** (en décembre 2024, les prix à la consommation augmentent de 1,3 % sur un an). La comparaison faite sur le coût moyen du panier avec une souscription des produits à l'unité révèle une évolution similaire (hausse de 5.38%, 5.18% et 3.67%). L'évolution du coût moyen avec package est respectivement de 3.96%, 3.64% et 3.07%.

Hausse également du côté de l'outre-mer, pour tous nos paniers, quels que soient le profil et le département concernés, les causes de ces augmentations étant similaires.

### ➤ Un conseil : comparer

Avec des écarts de prix sur un même panier de services qui peuvent aller du simple au double, le consommateur a tout intérêt à comparer les offres des établissements après avoir listé ses besoins.

Même vigilance pour choisir la formule la plus adaptée et la moins onéreuse entre le paiement des opérations à l'unité ou la souscription d'un package. Rarement intéressant pour un consommateur qui utilise peu de services, le package est à privilégier dans 40% des cas pour notre « consommateur moyen » et 52.2% pour notre profil « gros consommateur ».

Certains consommateurs pourront également se tourner vers les banques en ligne dont les tarifs sont compétitifs, à condition de respecter les éventuelles conditions (utilisation de la carte, niveau de revenus...) et de trouver l'offre qui leur convient (type de carte, chéquier...).

### ➤ Les frais pour incidents : de la bonne pratique à la tarification à interdire

Si des établissements ont choisi d'exonérer de frais les personnes détentrices de l'offre clientèle fragile au lieu d'appliquer le plafond de 20 euros par mois et 200 euros par an, voire de mettre en place un plafond pour tous les clients, ce que nous demandons, nous dénonçons en revanche la pratique du minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs. Elle conduit les consommateurs concernés à payer bien plus d'agios qu'ils ne le devraient et demandons la modification de la législation.

Les résultats détaillés sont disponibles sur le site de la CLCV, [www.clcv.org](http://www.clcv.org)

**Contact** : Sandrine PERROIS 06.99.63.12.60